



# Formation Ekso NR

## Niveau 2

# DESRIPTIF

## ❶ PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Cette formation est destinée aux personnes qui souhaitent acquérir la pratique de la prise en charge sur EKSO NR en tant qu'utilisateurs.

Elle est effectuée par un instructeur certifié par le constructeur.

Elle s'adresse aux Professeurs, Médecins, Kinésithérapeutes, Enseignants APA et tout personnel de santé ayant des notions d'analyse de la marche

Les stagiaires devront avoir validé le niveau 1 pour participer au niveau 2.

Formation collective de 4 participants maximum, qui se déroule sur 2,5 jours en présentiel uniquement.

## ❷ OBJECTIFS

Ce deuxième niveau de formation complète le premier et permet de découvrir de nouvelles fonctions sur le dispositif.

Cette formation fait alterner de courts apprentissages théoriques et un maximum de pratiques réalisées sur les praticiens aux mêmes et sur des patients sélectionnés en amont de la formation

A l'issue de ce niveau et d'un examen pratique de compétences, les participants recevront du constructeur, un diplôme de certification en niveau 2

Ils auront alors la possibilité d'utiliser l'exosquelette comme ils le souhaiteront et selon les cas, seuls avec leur patient ou aidés d'une personne même non formée

## ❸ MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentations théoriques réalisées par des instructeurs certifiés Hocoma, dans le domaine de la réhabilitation motrice robotisée :

- Techniques audiovisuelles (présentations power point, vidéos)
- Outils d'évaluation (QCM pré- formation et post-formation pour un faire un bilan des connaissances acquises)
- Documents (livret de formation, livret de prise de note)
- Remise de l'ensemble des présentations et revues bibliographiques sous format numérique

Formation pratique avec installation :

- Avec l'instructeur et les thérapeutes
- Avec l'instructeur et les patients
- Avec les thérapeutes et les patients

Discussions, débats et synthèse

## 5 MODALITES PRATIQUES



Cette formation se déroule au sein de votre établissement avec l'accès à l'Ekso NR sur l'ensemble de la durée de la formation afin de pouvoir mettre en pratique les informations théoriques.



Date à déterminer avec  
le formateur



Votre établissement



ACALOU INVEST est en capacité à prendre en compte les différentes situations de handicap lors de ses formations et d'adapter le contenu et la forme pour être accessibles au plus grand nombre.

Pour plus de renseignements, contactez Lorène Linossier, référente Handicap Formation par mail :

formation-administratif@acalou-invest.fr ou au 04 78 34 32 48.  
(Cf protocole d'accueil des personnes en situation de handicap)

## 6 TARIFS

Frais pédagogiques (2.5 jours de formation) : 5 000€ HT  
Non assujetti à la TVA (article 261 du code général des impôts)



### Conditions d'annulation :

Toute annulation de participation réalisée moins de 15 jours avant la date de début de formation sera facturée à hauteur de 50% du tarif TTC.



# PROGRAMME



*Tout au long de la formation, s'alterneront de courtes sessions théoriques et un maximum de pratique avec manipulation du dispositif par les participants sur eux-mêmes ainsi que sur les patients sélectionnés en amont.*

## Détails du programme

- Fin d'apprentissage du mode d'assistance bilatéral (mode fixé ou l'on bloque le maximum de puissance produit par les moteurs)
- Apprentissage du mode d'assistance TWO FREE (sans contrôle de trajectoire),. Adapté à des patients ayant un minimum de contrôle moteur, et offrant de multiples possibilités Ce mode permet de marcher avec un soutien postural limité, et soit une aide à l'oscillation, soit absence d'aide voir avec la mise en place de résistance à l'avancée de la jambe (permet de renforcer le patient ou canaliser une dysmétrie)
- Apprentissage du mode d'assistance « Affecté droit et Affecté gauche », spécifiquement adapté à des patients ayant une atteinte asymétrique. Ce mode permet de ne contrôler la trajectoire de jambe que du côté atteint
- Apprentissage de la marche sur place, de la réalisation de squats, de tests de 10 mètres, 2 et 6 minutes de marche
- Réalisation de l'examen final de validation pour chaque participant sur un patient et une aide non formée aboutissant à la délivrance du diplôme de niveau 2



# PROTOCOLE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'Academy est en capacité à prendre en compte les différentes situations de handicap lors de ses formations et d'adapter le contenu et la forme pour être accessibles au plus grand nombre.

Nos différents espaces de formation (Hopital Rothschild, CKS, Centre de Clairefontaine...) reçoivent régulièrement des personnes avec différents types de handicaps (locomoteurs, visuels, auditifs...) et sont adaptés pour l'accompagnement des besoins particuliers.

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap. La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux

Chaque organisme doit définir et mettre en oeuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils

## PROCÉDURE D'ACCUEIL



# MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Quelle que soit la situation d'handicap du stagiaire, des modalités d'accompagnement communes sont mises en place :

## **Accessibilité et aménagement du centre de formation**

- Place de parking à proximité du centre
- Salle de formation située au rez-de-chaussée aménagée
- Sanitaires adaptés
- Transmission des informations en amont (transports, modalités d'accès, plan d'accès simplifié)
- Accompagnement dans les déplacements
- Cuisine adaptée pour les personnes à mobilité réduite
- Signalétique adaptée dans le centre de formation
- Référent handicap présent sur le site de formation ou joignable par téléphone

## **Aménagement de la formation**

- Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires
- Temps de pause supplémentaires si nécessaire
- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
- Accompagnement individuel

## **Aménagements pédagogiques**

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)
- Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
- Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation
- Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

# MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

| Type de handicap      | Problématiques                                                                                                                               | Compensations possibles                                                                                                                                                           |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Handicap moteur       | Déplacements<br>Accéder aux lieux de formation<br>Accès à l'intérieur des locaux de formation<br>Porter des charges<br>Conserver une posture | Transports spécialisés<br>Faciliter l'accès des lieux<br>Auxiliaire de vie                                                                                                        |
| Handicap visuel       | Déplacements<br>Lecture et écriture<br>Utilisation de l'outil informatique                                                                   | Auxiliaire de vie<br>Transports spécialisés<br>Logiciel de grossissement de caractère et d'interface braille                                                                      |
| Handicap auditif      | Compréhension des messages et des communications<br>Communication écrite                                                                     | Intervention d'aides humaines : interprètes, preneurs de notes<br>Supports écrits, schémas, dessins<br>Vidéoprojecteur<br>Modifications des consignes orales en consignes écrites |
| Handicap mental       | Déplacements<br>Utilisation de l'outil informatique<br>Prise de note et communication                                                        | Transports spécialisés<br>Signalisation adaptée avec code couleur<br>Auxiliaire professionnel<br>Utilisation d'un logiciel adapté                                                 |
| Maladies invalidantes | Fatigue, surcharge physique<br>impact physique et/ou mental                                                                                  | Adaptation de la formation : allègement des horaires, phases de repos<br>Intervenants externes : auxiliaires de vie, auxiliaire professionnel<br>Adaptations matérielles          |



# LISTE DES PARTENAIRES

## **Maison départementale pour les personnes handicapées du Rhône**

146 rue Pierre Corneille  
69003 Lyon  
Tél : 0 800 86 98 69  
Courriel : handicap@rhone.fr

## **Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) Rhône Alpes**

Parc d'affaires de Saint-Hubert  
33 rue Saint Théobald  
38080 l'Isle d'Abeau  
Tél : 0 800 11 10 09  
Courriel : rhone-alpes@agefiph.asso.fr

## **Cap emploi Lyon - HANDI LYON RHONE**

62 - 64 Cours Albert Thomas  
69008 LYON  
Tél : 04 37 53 01 31  
Courriel : contact@capemploi69.org  
M. Thierry LAMANDIN - Coordinateur  
Mme Elisabeth LOPEZ - Coordinatrice Du Service Accueil Projet Formation

## **FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)**

Contact : Guillaume BONNEVILLE - guillaume.bonneville@caissedesdepots.fr

## **Pôle emploi direction régionale**

13 rue Crepet  
69007 Lyon

## **FIDEV**

12 rue Saint Simon  
69009 Lyon  
Tél : 04 72 73 22 10  
Courriel : fidev@fidev.asso.fr

## **URAPEDA Auvergne Rhône Alpes Limousin**

2 place André Latarjet  
69008 LYON  
Tél : 04 78 68 70 33  
Courriel : accueil@urapeda-rhonealpes.org